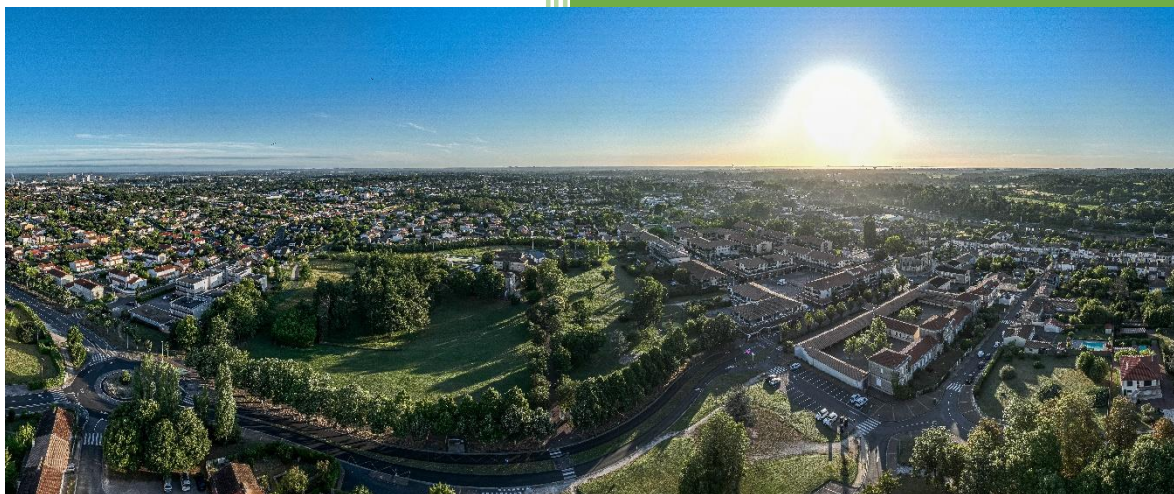




2024

Compte administratif



NOTE DE SYNTHÈSE

TABLE DES MATIERES

Préface	3
I- La section de fonctionnement	4
1 – Les dépenses de fonctionnement	4
2 – Les recettes de fonctionnement	6
a) Les principales recettes (hors recettes fiscales)	6
b) Les recettes fiscales	7
c) Le tableau des recettes	7
3 – Le résultat de fonctionnement	8
III- La section d'investissement	9
1 – Les dépenses	9
a) Les opérations courantes	9
b) Le remboursement du capital des emprunts	9
c) Les opérations patrimoniales	10
d) Total des dépenses d'investissement	10
2 – Les recettes	10
3 – Le résultat de la section d'investissement	11
III- Les ratios financiers	11
IV- L'état de la dette	11

PREFACE

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats (dépenses) et titres émis (recettes) par la collectivité sur l'exercice budgétaire, courant du 1er janvier au 31 décembre.

Le Code général des collectivités territoriales précise que le compte administratif de l'année N de la collectivité doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le Comptable public.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement de la commune sont composées de plusieurs chapitres. Les chapitres sont des regroupements de comptes comptables permettant de mieux identifier les grandes masses de dépenses et de recettes.

Le chapitre 011 des dépenses à caractère général en diminution en 2024 de -318 507 € par rapport au budget 2024. Cette différence s'explique par plusieurs éléments dont notamment :

- Une sous-consommation du poste énergie (c/60612) de -95 888 €. En raison des inconnues qui pesaient sur les coûts de l'énergie, ce poste avait été fortement budgété et la consommation a finalement été moindre que prévu. Les mesures d'économies réalisées en 2023 et 2024 ont ainsi permis de stabiliser le niveau de dépenses.
- Une sous-consommation des prestations extérieures (c/6288) pour -23 139 € en raison de certaines actions qui n'ont pas été réalisées. Le budget de ce compte n'est souvent pas consommé en totalité.
- Une sous-consommation de plusieurs postes : la ligne budgétaire études et recherches est sous consommée à hauteur de -23 576 € en raison notamment d'une étude sur la copropriété à Favols qui n'a pas été menée (-15 000 €), des travaux de maintenance moins importants que prévus (-20 543 €), une baisse sur les locations de matériels (-22 918 €) et une sous-consommation du budget fêtes et cérémonies (-30 440 €) en raison notamment du décalage des factures pour les illuminations de Noël.

Le chapitre 012 des dépenses de personnel est sous-consommé de -21 512 €, ce qui est peu au regard des sommes budgétées, au total 99,65% du budget a été consommé. Avec une structure des effectifs identique (aucune création de poste n'ayant été faite) ce chapitre a augmenté de +362 971 entre 2023 et 2024 en raison :

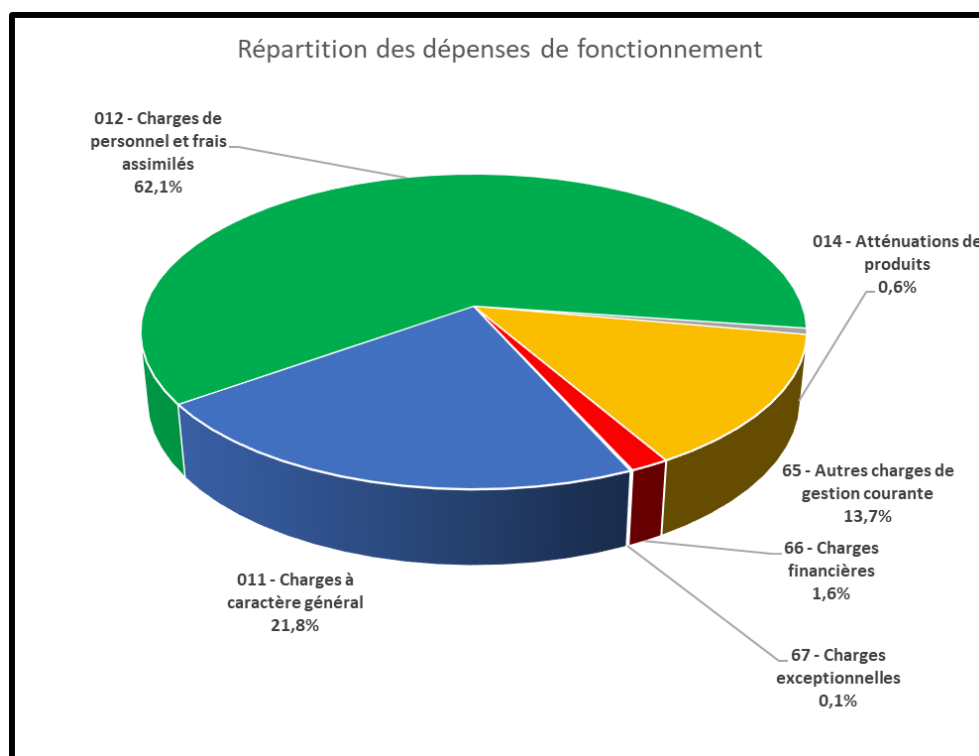
- Des mesures gouvernementales sur le point d'indice des fonctionnaires au 1^{er} juillet 2023 impactant le budget 2024 en année pleine,
- La revalorisation de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024
- Les avancements annuels.

Le chapitre 65 des autres charges de gestion courante comprend notamment toutes les participations aux différents syndicats ainsi que les subventions de fonctionnement aux associations et au CCAS. En 2024, ce chapitre a été consommé à hauteur de 98,16%.

Le chapitre 042-Opérations d'ordre de transfert entre sections qui comptabilise les dotations aux amortissements a été consommé à hauteur de 105,63 %. Cet écart s'explique par une écriture d'ordre au compte « 675-valeurs comptables des immobilisations cédées », écriture qui ne donne jamais lieu à une inscription budgétaire.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement s'établissent pour 2024 à 10 271 217,93 €.

DEPENSES		Budget 2024	Réal. 2024	Δ %
011	Charges à caractère général	2 439 453 €	2 120 946 €	-13,1%
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 061 000 €	6 039 488 €	-0,4%
014	Atténuations de produits	61 000 €	60 453 €	-0,9%
65	Autres charges de gestion courante	1 361 245 €	1 336 191 €	-1,8%
Total des dépenses de gestion courante		9 922 698 €	9 557 078 €	-3,7%
66	Charges financières	161 390 €	159 796 €	-1,0%
67	Charges exceptionnelles	10 000 €	6 231 €	-37,7%
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	5 000 €	2 377 €	-52,5%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		10 099 088 €	9 725 483 €	-3,7%
023	Virement à la section d'investissement	3 850 000 €		-100,0%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	516 639 €	545 735 €	5,6%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		14 465 727 €	10 271 218 €	-29,0%



Le tableau ci-dessous présente les variations des grandes masses budgétaires entre 2023 et 2024. On y voit notamment l'impact de la hausse des assurances (chapitre 011), des évolutions des dépenses de personnel avec les augmentations liées aux mesures gouvernementales (chapitre 012) et les augmentations qui avaient été budgétées pour la subvention d'équilibre au CCAS (+98 100 €) et la participation au syndicat de la piscine pour financer la hausse des tarifs de l'énergie (+73 210 €) sur le chapitre 65.

DEPENSES	Réal. 2023	Réal. 2024	Δ %
011 Charges à caractère général	1 992 209 €	2 120 946 €	6,5%
012 Charges de personnel et frais assimilés	5 676 517 €	6 039 488 €	6,4%
014 Atténuations de produits	57 818 €	60 453 €	4,6%
65 Autres charges de gestion courante	1 202 469 €	1 336 191 €	11,1%
Total des dépenses de gestion courante	8 929 014 €	9 557 078 €	7,0%
66 Charges financières	178 641 €	159 796 €	-10,5%
67 Charges exceptionnelles	89 €	6 231 €	6917,0%
68 Dotations aux provisions semi-budgétaires	2 322 €	2 377 €	2,4%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	9 110 065 €	9 725 483 €	6,8%

2 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Tout comme les dépenses, les recettes de fonctionnement sont présentées en plusieurs chapitres, en fonction de la nature de la recette (prestations de service, fiscalité...)

A) LES PRINCIPALES RECETTES (HORS RECETTES FISCALES)

Le chapitre 013-Atténuations de charges comprend les remboursements par la caisse primaire d'assurance maladie des salaires des agents contractuels en arrêt maladie. En 2024 ont été budgétés également sur ce chapitre les remboursements de l'assurance statutaire. Ce changement d'imputation comptable des remboursements des traitements des titulaires explique donc l'écart entre le budgété et le réalisé.

Le chapitre 70 des produits des services a été supérieur de 24 941 € par rapport à ce qui avait été estimé. En effet, tout comme en 2023, la fréquentation de certains services publics (cantine, crèches...) a été plus importante que prévu.

Le chapitre 74 des participations a été supérieur de +108 495 € par rapport au budget 2024, les recettes provenant de la caisse d'allocation familiale étant en augmentation.

Le chapitre 75 comprend notamment les locations mises à dispositions par la commune (pépinière du Brignon, micro-crèche du Brignon, local de La Poste place Mendès France...), diverses subventions que la commune a obtenues ainsi que les remboursements de la part de notre assurance statutaire. Ainsi, les revenus des immeubles ont généré +6 520 € de recettes supplémentaires et surtout les remboursements d'assurance +83 384 € (à mettre en corrélation avec les éléments indiqués au chapitre 013).

B) LES RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales (chapitre 731) représentent 69,19% des recettes de la commune et ont, pour 2024, été de 7 382 319 € (+211 507 € par rapport au budget).

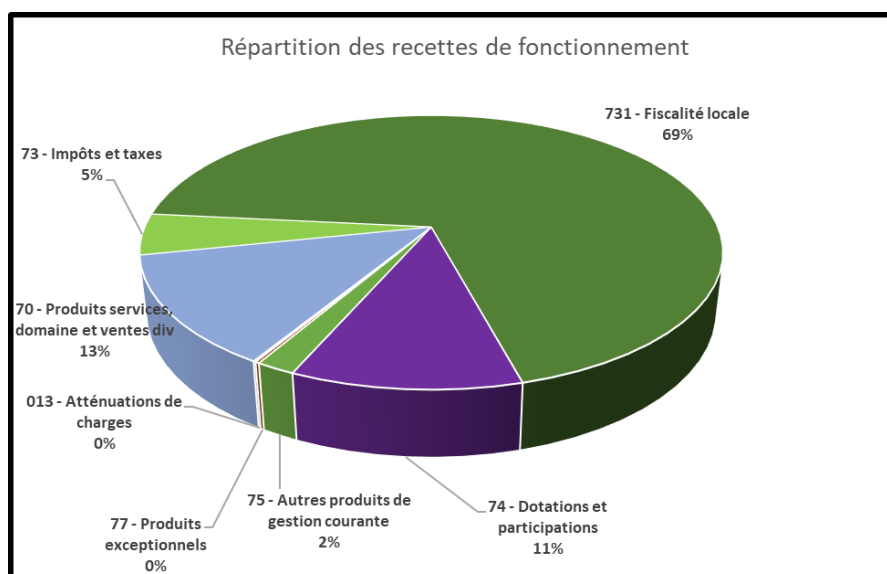
Les principaux écarts par rapport au budget sont :

- Les impôts locaux : +5 461 € (taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires)
- La commune a encaissé 38 637 € de reliquat de taxes foncières sur les années antérieures
- Enfin, la taxe sur la consommation finale d'électricité a été en forte baisse soit -40 527 € par rapport à ce qui avait été prévu.
- Les mesures prises sur la taxe sur la publicité extérieure (panneaux d'affichages...) a permis exceptionnellement d'accroître les recettes de la commune de 61 410 € cette année. Il est à noter que ce montant comprend la facturation de 2023 et de 2024.

C) LE TABLEAU DES RECETTES

Les recettes 2024 de la commune se sont ainsi élevées en 2024 à 10 818 843,31 € :

RECETTES	Budget 2024	Réal. 2024	Δ %
013 Atténuations de charges	90 000 €	12 819 €	-85,8%
70 Produits services, domaine et ventes div	1 360 629 €	1 385 570 €	1,8%
73 Impôts et taxes	514 513 €	520 259 €	1,1%
731 Fiscalité locale	7 348 582 €	7 382 319 €	0,5%
74 Dotations et participations	1 042 793 €	1 151 288 €	10,4%
75 Autres produits de gestion courante	123 306 €	196 398 €	
Total des recettes de gestion courante	10 356 517 €	10 452 255 €	0,9%
76 Produits financiers	- €	57 €	
77 Produits exceptionnels	- €	20 483 €	
Total des recettes réelles de fonctionnement	10 479 823 €	10 669 193 €	1,8%
042 Opérat° ordre transfert entre sections	138 822 €	149 650 €	7,8%
TOTAL	10 618 646 €	10 818 843 €	1,9%

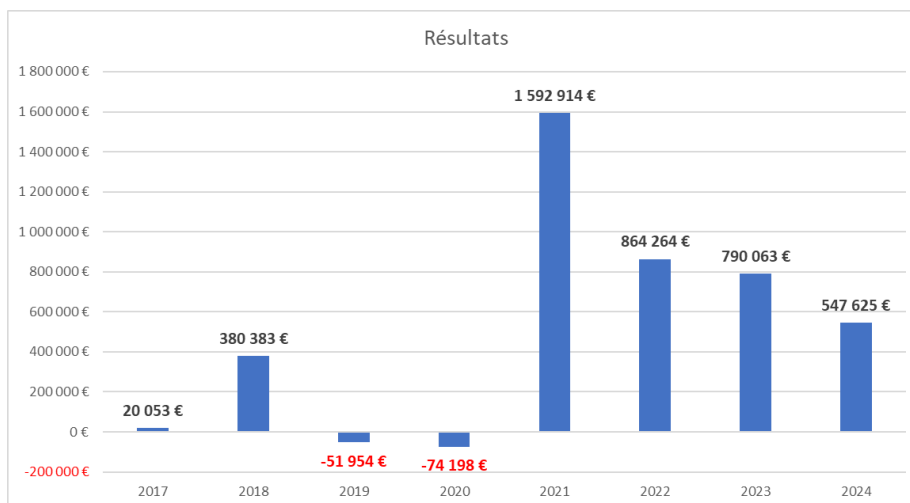


RECETTES		Réal. 2023	Réal. 2024	Δ %
013	Atténuations de charges	99 885 €	12 819 €	-87,2%
70	Produits services, domaine et ventes div	1 301 616 €	1 385 570 €	6,5%
73	Impôts et taxes	499 984 €	520 259 €	4,1%
731	Fiscalité locale	7 170 812 €	7 382 319 €	2,9%
74	Dotations et participations	1 070 903 €	1 151 288 €	7,5%
75	Autres produits de gestion courante	85 618 €	196 398 €	129,4%
Total des recettes de gestion courante		10 228 818 €	10 648 653 €	4,1%
76	Produits financiers	59 €	57 €	-3,1%
77	Produits exceptionnels	16 341 €	20 483 €	25,3%
78	Reprises provisions semi-budgétaires	2 031 €	- €	-100,0%
Total des recettes réelles de fonctionnement		10 247 249 €	10 669 193 €	4,1%

3 – LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

En 2024, les recettes de la section de fonctionnement se sont élevées à 10 818 843,31 € et les dépenses à 10 271 217,93 €, soit un résultat excédentaire de +547 625,38 €.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des résultats depuis 2017 :



III- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1 –LES DEPENSES

A) LES OPERATIONS COURANTES

Chaque opération d'équipement retrace toutes les dépenses engagées par la commune pour un site géographique de la commune ou un thème précis. Prévu à hauteur de 8 698 281 €, les dépenses ont été de 1 763 412 €.

Hors opérations structurantes, les principales réalisations 2024 se sont élevées à 628 771 € dont :

- Les travaux d'éclairage public et l'aménagement de l'avenue de Bordeaux (115 718 €)
- Les travaux sur nos équipements sportifs dont l'aménagement des vestiaires de Caldentey (40 950 €)
- La création d'un îlot de fraîcheur à l'école maternelle Pasteur (20 040 €)
- La création d'une cuve à carburant aux services techniques (53 940 €)
- Le remplacement de caméras de vidéoprotectons (23 196 €)
- Des études notamment pour la remise en conformité du centre culturelle (34 320 €)
- La mise en place de nouveaux sanitaires dans le Parc Favols (44 748 €)

Concernant les grandes opérations structurantes sur la commune

- La finalisation du terrain de football synthétique sur la plaine du Faisan (155 961 €)
- La phase de réhabilitation et l'extension de l'école Prévert (976 136 €)

Il est à rappeler que l'opération 46, budgétée à hauteur de 5 530 000 € ne comporte aucune réalisation puisqu'il s'agit de l'enveloppe budgétaire de réserve pour les futurs travaux structurants sur la commune.

Certaines dépenses ont été engagées mais soit ne sont pas encore réalisées, soit les factures n'ont pas été payées, c'est ce qu'on appelle les restes à réaliser et sont reportés sur l'exercice 2025. Ces dépenses sont de 211 693 € et comprennent notamment :

- Les travaux pour le changement de technologie de l'éclairage public et les travaux de l'aménagement de l'avenue de Bordeaux (73 836 €).
- La rénovation énergétique des écoles Pasteur (35 352 €)
- Des travaux de mise en conformité sur nos bâtiments communaux (48 298 €)
- La mise en place d'une borne électrique place Mendès France (10 914 €)

B) LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS

La commune a continué de rembourser ses emprunts en 2024, pour 662 512,28 € et 10 794,78 € pour des remboursements d'avance.

C) LES OPERATIONS PATRIMONIALES

Sont inscrits en recettes et en dépenses (chapitre 041) un montant identique de 806 878,87 €. Il s'agit d'écritures comptables permettant le transfert des frais d'étude sur la rénovation et l'extension de l'école Prévert vers les travaux en cours. Ces écritures n'ont aucune incidence sur le résultat de l'exercice.

D) TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement 2024 se sont élevées à hauteur de 3 507 293 € :

DEPENSES	Budget 2024	Réal. 2024	Δ %
204 Subventions d'équipement versées	114 045 €	114 045 €	0,0%
Opérations d'équipement	8 698 281 €	1 763 412 €	-79,7%
Total des dépenses d'équipement	8 812 326 €	1 877 457 €	-78,7%
16 Emprunts et dettes assimilées	684 102 €	673 307 €	-1,6%
Total des dépenses financières	684 102 €	673 307 €	-1,6%
Total des dépenses réelles d'investissement	9 496 428 €	2 550 764 €	-73,1%
040 Opérat° ordre transfert entre sections	138 822 €	149 650 €	7,8%
041 Opérat° patrimoniales	900 000 €	806 879 €	-10,3%
Total des dépenses d'ordre d'investissement	10 535 250 €	3 507 293 €	-66,7%

2 – LES RECETTES

Les recettes d'investissement proviennent notamment :

- Des dotations et fonds divers (fond de compensation de la TVA, taxe d'aménagement) pour 588 044 €
- Des subventions d'investissement (2^e versement du transfert de l'école Barbou par Bordeaux Métropole (1 556 080 €) et le premier versement de la subvention pour le plan marche (39 315 €).

RECETTES	Budget 2024	Réal. 2024	Δ %
13 Subventions d'investissement	2 156 680 €	1 619 995 €	-24,9%
21 Immobilisations corporelles	- €	2 834 €	
Total des recettes d'équipement	2 156 680 €	1 619 995 €	-24,9%
10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	672 052 €	588 044 €	-12,5%
024 Produits des cessions d'immobilisations	1 510 000 €		-100,0%
Total des recettes financières	2 182 052 €	588 044 €	-73,1%
Total des recettes réelles d'investissement	4 338 732 €	2 210 873 €	
021 Virement de la sect° de fonctionnement	3 850 000 €		-100,0%
040 Opérat° ordre transfert entre sections	516 639 €	545 735 €	5,6%
041 Opérat° patrimoniales	900 000 €	806 879 €	-10,3%
Total des recettes d'ordre d'investissement	5 266 639 €	1 352 614 €	-74,3%
TOTAL	9 605 371 €	3 563 487 €	-62,9%

3 – LE RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes de la section d'investissement s'établissent ainsi à 3 563 486,79 € et les dépenses à 3 507 292,70 €. Le résultat de la section est donc un excédent de +56 194,09 €.

III- LES RATIOS FINANCIERS

L'article R2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la commune, prévues au 1° du troisième alinéa de l'article L. 2313-1, comprennent également quelques ratios financiers. Pour le compte administratif 2024 ces ratios sont :

• Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population :	1 156,91 €/habitant
• Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population :	1 270,75 €/habitant
• Dépenses d'équipement brut / population :	255,05 €/habitant
• Encours de dette / population :	1 040,10 €/habitant
• DGF / population :	38,17 €/habitant

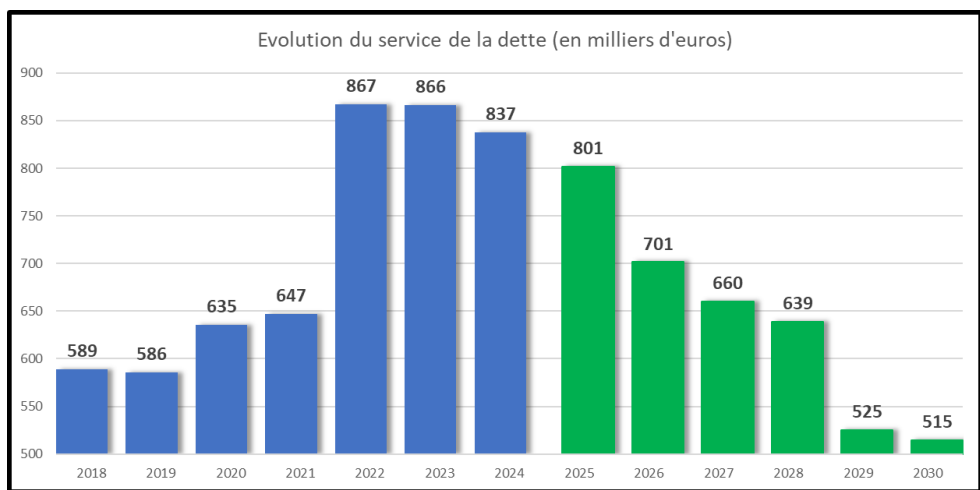
Les ratios suivants sont également intéressants à suivre :

• Dépenses de personnel / DRF :	62,318%
• DRF + Capital des emprunts / RRF :	97,35 %
• Dépenses d'équipement brut / RRF :	17,71 %
• Encours de la dette / RRF :	81,85 %
• Epargne brute / RRF :	8,96 %

IV- L'ETAT DE LA DETTE

Même si la commune continue de se désendetter (aucun nouveau contrat n'a été conclu depuis 2019), le niveau d'endettement pour la commune reste toujours important par rapport aux communes de même taille, puisqu'il représente une charge de 1 129,53 € / habitant.

En 2023, la charge du service de la dette (remboursement des intérêts et du capital) a atteint un palier et commence enfin à légèrement décroître et à peser un peu moins sur les finances de la commune depuis cet exercice 2024 :



A la fin 2024, le capital des emprunts restant à rembourser s'élevait à 9 437 197,17 € :

